

Sainte-Béatrix

La municipalité de Sainte-Béatrix est située à 90 km de Montréal. Il s'agit d'un ancien village forestier converti à la villégiature. Cette municipalité est une des portes d'entrée du parc régional des chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles (Tourisme Lanaudière, S.d.-c). Sa population est en, alors que la variation projetée pour 2020-2041 est de +32,9 %, selon l'ISQ (2021).

Hors du périmètre d'urbanisation

Les ZFPD retrouvées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation totalisent une superficie d'environ 430 ha, alors que les milieux humides de priorité 1, 2 ou 3 compris dans ces zones recouvrent 4 % (16 ha) de la superficie totale (carte 4.7). L'objectif de conservation de 99,5 % des milieux humides et hydriques à l'extérieur du périmètre d'urbanisation implique théoriquement une perte potentielle de 0,08 ha de milieux humides.

La municipalité a aussi identifié six milieux humides qui sont à préserver ou à restaurer (si nécessaire) à la décharge du lac Cloutier, près du périmètre d'urbanisation.

Périmètre d'urbanisation

Afin de bien alimenter l'analyse des scénarios alternatifs dans le périmètre d'urbanisation de Sainte-Béatrix, les éléments quantitatifs, tels que les superficies disponibles, les superficies humides et autres, sont regroupés au tableau 4.7 ci-dessous. D'autres éléments, plus qualitatifs, sont aussi décrits, comme les projets de développement à venir et les services écologiques rendus par les milieux humides d'intérêt.

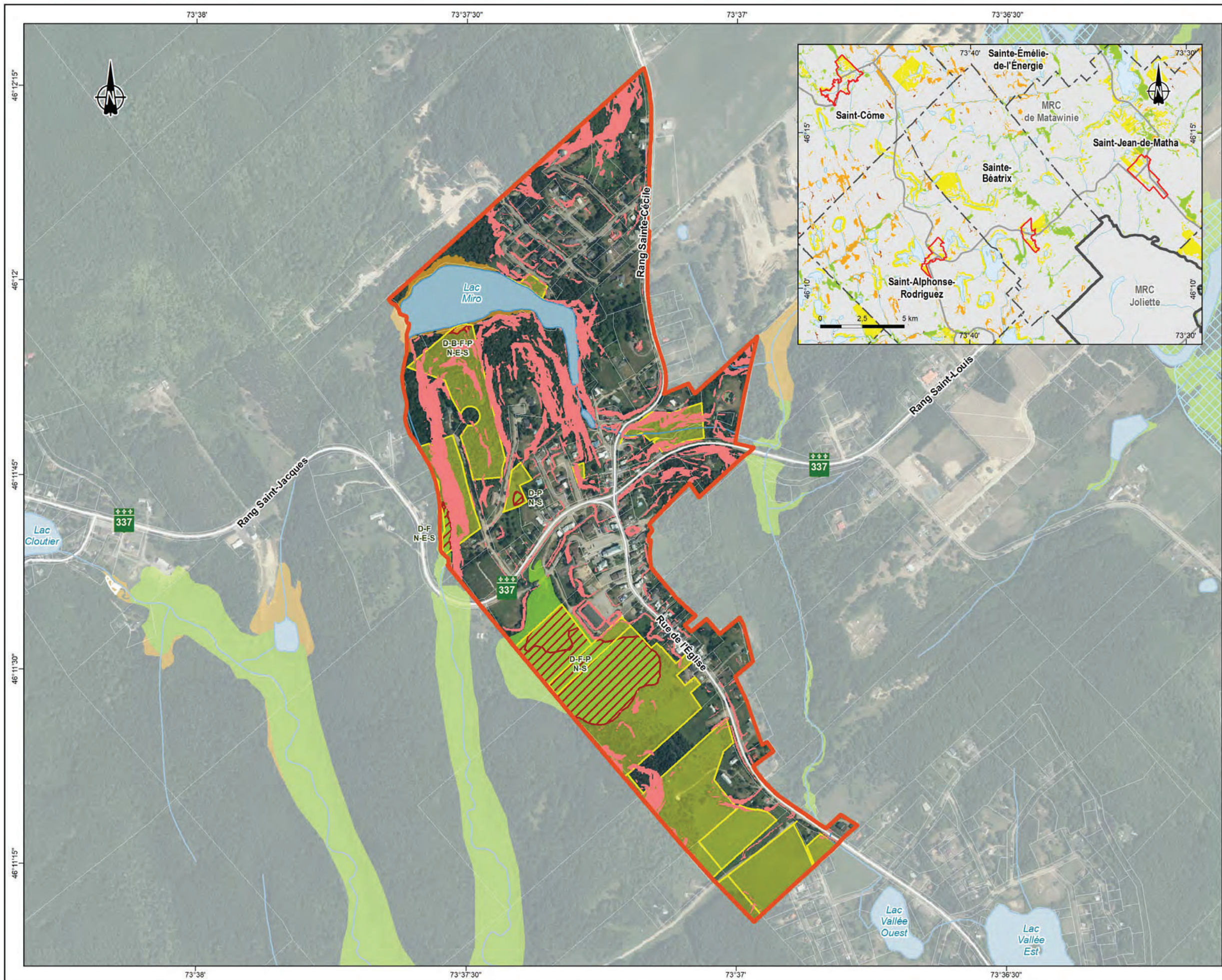
Selon la municipalité, la ZFPD identifiée dans le complexe de milieux humides est envisagée pour la construction d'une école primaire (carte 4.7). En effet, le Centre de services scolaire étudierait présentement la vétusté de l'école actuelle. Un cours d'eau est aussi présent dans ce complexe de milieux humides : le cours d'eau Jolimont, issu des terres agricoles. Il n'est pas cartographié dans la base de données utilisée pour le PRMHH, soit celle de la GRHQ.

Aussi, les milieux humides compris dans le périmètre d'urbanisation de Sainte-Béatrix sont généralement de petite taille et diffus, sauf pour deux milieux humides de plus grandes tailles et adjacents, formant un complexe de milieux humides, retrouvé au centre du PU (carte 4.7 ; tableau 4.7). Ce complexe de milieux humides est composé d'un marécage arborescent et d'un marais, tous deux ayant reçu une priorité 1 de conservation, selon le diagnostic du PRMHH (Groupe DDM, 2021b). En effet, ces deux milieux humides contribuent à retenir les eaux et sont situés dans une UGA vulnérable aux inondations. Les autres enjeux identifiés dans l'UGA sont la qualité de l'eau, la libre circulation du poisson et la connectivité des habitats. Les autres milieux humides, plus petits et localisés en bordure d'un lac ou du périmètre d'urbanisation, sont retrouvés dans des secteurs non visés par le développement, pour les dix prochaines années, selon la municipalité.

Si l'école actuelle est jugée vétuste, considérant qu'il n'y a pas d'autres espaces près du cœur du village pour en construire une nouvelle, une partie du complexe de milieux humides pourrait être perdue dans les prochaines années.

Tableau 4.7 Choix de conservation dans les zones à fort potentiel de développement dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Béatrix

MHH dans les zones à fort potentiel de développement	
Superficie brute des zones à fort potentiel de développement (ha)	7
Nombre de milieux humides dans ces zones	1
Superficie des milieux humides dans ces zones (ha)	3
Proportion de milieux humides dans ces zones (%)	43
Superficie maximale nette disponible au développement sans les contraintes naturelles (milieux humides ; ha)	4
Résultat de la séquence éviter-minimiser	
Nombre de milieux humides visés par l'évitement	0
Nombre de milieux humides visés par la minimisation des impacts	0
Nombre de milieux humides visés pour du développement	1



- Limite du périmètre urbain
- Limite municipale
- Zone à fort potentiel de développement

MILIEUX HYDRIQUES

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Zone inondable

MILIEUX HUMIDES

PRIORITÉS DE CONSERVATION

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

CHOIX DE CONSERVATION

- Conservation
- Minimisation
- Restauration
- Perte anticipée

À noter que les milieux humides affichés sont estimés selon une photointerprétation, ainsi que selon la topographie du terrain (LIDAR). Une validation sur le terrain de la présence de ces milieux humides est essentielle avant tout projet de développement.

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES

- D** Conservation de la diversité biologique
- B** Brise-vent naturel et écran solaire
- F** Filtre contre la pollution
- P** Qualité du paysage
- N** Régulation du niveau de l'eau
- E** Rempart contre l'érosion
- S** Rétention des sédiments
- C** Séquestration du carbone

AUTRE CONTRAINTES NATURELLES

- Pente forte de plus de 30%



Plan régional des milieux humides et hydriques MRC de Matawinie

Choix de conservation des MHH dans les zones à fort potentiel de développement du périmètre d'urbanisation de Sainte-Béatrix

Sources :
Photographie aérienne : © Gouvernement du Québec, MERN Québec
MRC de Matawinie, 2021

Projet : 20-1507
Fichier : 20-1507_C4-7_dd_SainteBeatrix_engagement_2022-04-08.mxd

0 100 200 m
Projection MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)



Avril 2022

Carte 4.7